

Titre de la formation	CCD ACM Certificat Complémentaire de Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs »
Référence France compétences	Cette formation CCD ACM est inscrite au Répertoire Spécifiques RS3737 Organisme certificateur : Ministère Des Sports Et Des Jeux Olympiques Et Paralympiques Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026
Publics cibles	Toute personne titulaire d'un BPJEPS, qui souhaite exercer les fonctions de direction dans les Séjours de Vacances (SV), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). <i>Le certificat complémentaire de direction d'un "accueil collectif de mineurs" permet à son titulaire de répondre aux exigences de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles qui fixe la liste des qualifications permettant d'exercer les fonctions de direction des séjours de vacances et des accueils de loisirs.</i>
Nombre de participants par promotion	Un groupe de 25 personnes maximum
Prérequis et admission	Prérequis • Être titulaire du PSC1 • Être titulaire d'un BPJEPS • Attester de 28 jours d'expérience d'animation en ACM dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation Conditions d'admission • Transmettre un dossier d'inscription avec une photo et une copie de la carte d'identité en cours de validité • Fournir la photocopie du diplôme autorisant l'inscription en formation ou une attestation d'inscription à la formation conduisant à ce diplôme • Pour les jeunes Français de moins de 25 ans, fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté
Objectifs pédagogiques	<i>A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :</i> • Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs • Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs • Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs
Programme de la formation	<i>Le programme du CCD ACM se décline en 3 parties :</i> Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs – Élaborer le projet pédagogique de l'organisateur et en assurer la mise en œuvre – Développer et faire développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM – Gérer le suivi de la vie quotidienne ; – Organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

	– Assurer la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique ; – Accompagner les membres de l'équipe pédagogique et assurer leur formation pratique – Organiser ou coordonner le travail d'autres personnels intervenant au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service, ...) Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs : – Assurer la sécurité physique et morale des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités ; – Organiser des dispositifs d'accueil, les espaces et la vie quotidienne ; – Accueillir des publics dont des publics à besoins particuliers. Le détail du programme de la formation est décrit dans le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation est accessible ici
Durée et rythme de formation	Durée en heure : 140 h réparties sur 9 mois (2 à 3 jours de formation par mois selon calendrier établi en début de formation) Rythme : 77h de formation théorique + 63h d'analyse de l'expérience et d'accompagnement sur le bilan
Modalités d'inscription et délais d'accès	1. Modalités d'inscription : Fournir un dossier d'inscription à retourner avec toutes les pièces demandées jusqu'à 7 jours avant le démarrage 2. Entretien oral avec le responsable ou la coordinatrice pédagogique
Lieu de la formation	Formation réalisée en classe virtuelle via teams 4 séances de regroupement présentiels dans nos locaux – Paris 20^{ème}
Méthodes et moyens pédagogiques	Modalités présentielles et distancielles : La formation se déroule principalement en classe virtuelle avec 4 temps de regroupements présentiels (en début et en cours de formation et 2 pour les certifications) Méthodes pédagogiques actives et participatives pour favoriser les échanges et partage des bonnes pratiques entre apprenants et professionnels.
Modalités de suivi et d'évaluation de la formation	L'évaluation formative est constituée de différentes évaluations réalisées en cours de formation : analyse des pratiques, questionnaires, travaux de recherche et écrits, comptes-rendus d'analyse de situation qui permettent d'apprécier la progression des stagiaires tout au long de la formation.
Modalités d'évaluation certificatives	La situation d'évaluation certificative se décompose comme suit : 1) Le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles. 2) Le candidat produit un document écrit qui constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat devant un jury.
Encadrement pédagogique	Responsable pédagogique de la formation : Kamel REZKINI Coordinatrice pédagogique : Christophe DOMERGUE Formateurs : voir la liste des intervenants disponible sur le site internet

Modalités d'inscription et délais d'accès	Sur dossier d'inscription accessible en ligne jusqu'à un mois avant la formation
Admissibilité à l'entrée en formation	• Envoyer un dossier complet via notre formulaire en ligne • Répondre aux pré-requis et fournir les pièces administratives en attestant
Tarif et financement	Tarifs disponibles sur notre site internet Cette formation est accessible par divers financements et notamment : – Aides régionales ou Pôle emploi – Financement personnel ou CPF – Plan de développement de compétences (OPCO ou entreprises) – FNE Formation – Projet de Transitions Professionnelles
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. En amont de votre inscription, contacter directement notre référent handicap pour effectuer ensemble une analyse de vos besoins au regard des différentes composantes de la formation afin d'envisager ensemble les aménagements possibles et utiles à la compensation de votre handicap. Référent handicap : Cécile KARAFKA – c.karafka@trans-faire.fr
Poursuite ou passerelles possibles après la formation	Poursuite : <i>Il est possible de poursuivre son parcours de formation avec l'obtention BP JEPS et du CCD ACM en DE JEPS (accessibles selon des pré-requis spécifiques)</i>
Secteur d'activités et types d'emplois	Secteurs d'activités Les activités du détenteur du certificat complémentaire de direction d'un "accueil collectif de mineurs" se déploient autour de l'élaboration du projet définissant les conditions de mise en œuvre du projet éducatif de l'organisateur, communément dénommé projet pédagogique et sa mise en œuvre. Dans la gestion du suivi de la vie quotidienne, il assure la sécurité physique et morale des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et des activités. Il développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'accueil collectif de mineurs (ACM). Type d'emplois accessibles : L'obtention du CCD ACM en complémentarité d'un BP JEPS permet d'exercer les fonctions de direction dans les séjours vacances, les accueils de loisirs sans hébergement <i>Le certificat complémentaire de direction d'un "accueil collectif de mineurs" permet à son titulaire de répondre aux exigences de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles qui fixe la liste des qualifications permettant d'exercer les fonctions de direction des séjours de vacances et des accueils de loisirs.</i>